

4685/51

12 MARS 1980

N° 3203

3851 N 7

TAXE

SALAIRES

PUBLICATION

1877 OF = 200

10

CAVALAIRE

Rectificatif.

- ACTE MODIFICATIF -

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT.

Et le ~~vingt~~ quatre JANVIER

PARDEVANT Maître Maurice MALAFOSSE Docteur en Droit, Notaire à SAINT-TROPEZ (Var), soussigné,

A COMPARU :

Madame Simone AZZENA Clerc de notaire, demeurant à Saint-TROPEZ (Var), 15 rue Jean Mermoz.

AGISSANT au nom et comme mandataire de Monsieur Renaud André Emile PEREIRA, gérant de société, demeurant à REIMS (Marne), rue Buirette n°48.

Ledit M. PEREIRA, ayant lui même agi en sa qualité de seul gérant statutaire de la Société Civile Immobilière LA PALMERAIE société civile particulière au capital de 20.000 francs, dont le siège social est à REIMS, 48 rue Buirette,

n° 3587

Nommé à cette fonction en vertu de l'article 19ème des statuts, et agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article vingtième desdits statuts.

LEQUEL, ès qualités, préalablement à la modification faisant l'objet des présentes a exposé ce qui suit :

- E X P O S E -

I - Suivant acte reçu par M^e MALAFOSSE Notaire soussigné, le 9 juin 1975 publié le 12 Juin 1975 V^o 1622 N^o 18, la société Civile immobilière LA PALMERAIE, a acquis de Mme Alphonsine Adélaïde MARTEL, veuve de Monsieur AUTIEU Marius Clovis, demeurant à CAVALAIRE S/MER, une propriété sise à CAVALAIRE S/MER (Var) avenue Pierre Rameil et av. Frédéric Mistral,

N° 3256 - LUJ 1 OCT 1975 3 - DEC 1975 1476

12
cadastrée section AM N° IIO pour 946 m² et n°373 pour 3.583 m².

II - Suivant acte reçu par ledit notaire, le neuf juin mil neuf cent soixante-quinze, publié le douze juin même année, volume I622 N° 17, la S.C.I. LA PALMERAIE a acquis de Mme Louise Hélène Charlotte JACOMET, et de Monsieur Francis Marius Alix JACOMET, demeurant à CAVALAIRE S/MER, une parcelle de terre sise à CAVALAIRE S/MER, cadastrée section AM N° III pour 5a 84ca.

III - Suivant acte reçu par Médit M° MAQAFOSSE, le 29 Juillet 1977 publié le 22 Août 1977 V° 2535 N°1, il a été établi un état descriptif/règlement de co-propriété relatif aux constructions édifiées par ladite société sur la propriété acquise en vertu des actes ci-dessus énoncés.

IV- Aux termes d'un acte en date du douze octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf, publié le 7 Novembre 1979 V° 3637 N°14, Madame Veuve AUTIEU, et la S.C.I. LA PALMERAIE ont déclaré qu'il avait été omis dans l'acte de vente sus relaté, (en date du 9 Juin 1975 publié V°I622 N° 18) de comprendre dans la désignation de l'immeuble vendu la parcelle AM 374 d'une contenance de 22 ca, sise au même lieudit, alors qu'il était bien dans leur intention, de vendre et d'acquérir ladite parcelle.

D'autre part, les parties ont précisé que le prix de ladite vente s'appliquait également à ladite parcelle.

CECI EXPOSE, Madame AZZENA, ----- ès qualités, déclare qu'il y a lieu de rectifier ledit état descriptif sus relaté, en complétant la désignation cadastrale de l'immeuble sur lequel est édifié la co-propriété LA PALMERAIE par l'incorporation de la parcelle AM 374 pour 22ca, omise lors de l'acquisition ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus.

En conséquence la désignation de l'immeuble sur lequel est édifié la co-propriété s'établit comme suit :

Immeuble situé sur le territoire de la Commune de CAVALAIRE S/MER (Var), avenue Pierre Rameil et Avenue Frédéric Mistral, cadastré section AM Numéros :

- 373 pour une contenance de 35 a 83ca,
- 374 pour une contenance de 22 ca,
- IIO pour une contenance de 9 a 46ca,
- III pour une contenance de 5a 84ca.

- M E N T I O N -

Mention des présentes est consentie et pourra être faite partout où besoin sera.

- PUBLICITE -

Une expédition dudit acte sera publié au premier bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN (Var).

- DONT ACTE -

Fait et passé à SAINT.TROPEZ (Var),
En l'étude de M^e MALAFOSSE Notaire en ladite ville,
Et, reçu en ses minutes,
Et, après lecture faite, les comparants ès qualités
a signé avec le Notaire.

Suivent les signatures

- POUR COPIE CONFORME -

Le soussigné, Maître Maurice MALAFOSSE, Notaire à SAINT TROPEZ (Var), certifie que la présente copie délivrée en *trois* pages est exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité,

Il certifie en outre que l'identité complète des propriétaires dénommés dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête des présentes, à la suite de leur nom (ou dénomination), lui a été régulièrement justifiée, par la production de ses *statuts*.

St-Tropez le 10.3.80 -



M. Malafosse

PUBLICATION
(1)

TAXE
150

Ca valaire en

- ACTE MODIFICATIF -

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT.
Et le vingt-quatre janvier
PARDEVANT Maître Maurice MALAFOSSE Doc-
teur en Droit, Notaire à SAINT.TROPEZ (Var),
soussigné,

A COMPARU :

Madame Simone AZZENA Clerc de notaire,
demeurant à Saint-TROPEZ (Var), 15 rue
Jean Mermoz.

AGISSANT au nom et comme mandataire de
Monsieur Renaud André Emile PEREIRA, gérant
de société, demeurant à REIMS (Marne), rue Bui-
rette n°48.

N° 3582 ✓

Ledit M. PEREIRA, ayant lui même agi
en sa qualité de seul gérant statutaire de
la Société Civile Immobilière LA PALMERAIE
société civile particulière au capital de
20.000 francs, dont le siège social est à
REIMS, 48 rue Buirette,

Nommé à cette fonction en vertu de l'
article 19ème des statuts, et agissant en
vertu des pouvoirs qui lui ont été confér
aux termes de l'article vingtième desdits
statuts.

LEQUEL, ès qualités, préalablement à la
modification faisant l'objet des présentes a
exposé ce qui suit :

- E X P O S E -

① - Suivant acte reçu par M^e MALAFOSSE
Notaire soussigné, le 9 juin 1975 publié le
12 Juin 1975 V° 1622 N°18, la société Civile
immobilière LA PALMERAIE, a acquis de Mme
Alphonsine Adélaïde MARTEL, veuve de Monsieur
AUTIEU Marius Clovis, demeurant à CAVALAIRE S.
MER, une propriété sise à CAVALAIRE S/MER (Va
avenue Pierre Rameil et av. Frédéric Mistral,

N° 3265 - (LU) 1 077016 3 - Décembre 1970

AN 10 -
AN 343 -

VA 0

cadastree section AM N° IIO pour 946 m² et n°373 pour 3.583 m².

(II) - Suivant acte reęu par ledit notaire, le neuf juin mil neuf cent soixante-quinze, publię le douze juin męme annęe, volume I622 N° 17, la S.C.I. LA PALMERAIE a acquis de Mme Louise Hęlęne Charlotte JACOMET, et de Monsieur Francis Marius Alix JACOMET, demeurant ę CAVALAIRE MER, une parcelle de terre sise ę CAVALAIRE S/MER, cadastręe section AM N° III pour 5a 84ca.

(III) - Suivant acte reęu par Mdit M^e MAQAFOSSE, le 29 Juillet 1977 publię le 22 Aoęt 1977 V° 2535 N°1, il a ętę ętabli un ętat descriptif/ręglement de co-proprietę relatif aux constructions ędifięes par ladite sociętę sur la propriętę acquise en vertu des actes ci-dessus ęnoncęs.

(IV) Aux termes d'un acte en date du douze octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf, publię le 7 Novembre 1977 V° 3637 N°14, Madame Veuve AUTIEU, et la S.C.I. LA PALME ont dęclarę qu'il avait ętę omis dans l'acte de vente sus relatę, (en date du 9 Juin 1975 publię V° I622 N° 18) de comprendre dans la dęsignation de l'immeuble vendu la parcelle AM 374 d'une contenance de 22 ca, sise au męme lieudit, alors qu'il ętait bien dans leur intention, de vendre et d'acquęrir ladite parcelle.

D'autre part, les parties ont pręcisę que le prix de ladite vente s'appliquait ęgalement ę ladite parcelle.

CECI EXPOSE, Madame AZZENA, ----- ęs qualitęs, dęclare qu'il y a lieu de rectifier ledit ętat descriptif sus relatę, en complętant la dęsignation cadastrale de l'immeuble sur lequel est ędifię la co-proprietę LA PALME par l'incorporation de la parcelle AM 374 pour 22ca, omise lors de l'acquisition ainsi qu'il a ętę expliquę ci-dessus.

En consęquence la dęsignation de l'immeuble sur lequel est ędifię la co-proprietę s'ętablit comme suit :

Immeuble situę sur le territoire de la Commune de CAVALAIRE S/MER (Var), avenue Pierre Rameil et Avenue Frędęric Mistral, cadastrę section AM Numęros :

- 373 pour une contenance de 35 a 83ca,
- 374 pour une contenance de 22 ca,
- IIO pour une contenance de 9 a 46ca,
- III pour une contenance de 5a 84ca.

- M E N T I O N -

Mention des pręsentes est consentie et pourra ętre faite partout oę besoin sera.

0.00

- PUBLICITE -

Une expédition dudit acte sera publié au premier bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN (Var).

- DONT ACTE -

Fait et passé à SAINT.TROPEZ (Var),
En l'étude de M^e MALAFOSSE Notaire en ladite ville,
Et, reçu en ses minutes,
Et, après lecture faite, les comparante ès qualités a signé avec le Notaire.

- POUR COPIE CONFORME -

Le soussigné, Maître Maurice MALAFOSSE, Notaire à SAINT TROPEZ (Var), certifie que la présente copie délivrée en trois-----pages, est exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité, et approuve aucun renvoi, ni mot nul.

Il certifie en outre, que l'identité complète des propriétaires dénommés dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom (ou dénomination), lui a été régulièrement justifiée.

Et notamment en ce qui concerne la S.C.I. LA PALME-RAIE, par la production de ses statuts.

A SAINT-TROPEZ, le dix-neuf mars mil neuf cent quatre vingt.

